



Extrait du registre
des délibérations
du conseil municipal
de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept février à 18H30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, Maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Clavierie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Le Bouhellec, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot, M Bouteyre, M Joie

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Pomi à Mme Pouban

Secrétaire de séance : M Bernard Cases.

La séance est ouverte,

Délibération du : 7 février 2024
Rendue exécutoire le : 9 février 2024
Publiée le : 9 février 2024

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 7 février 2024

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Le vote du budget annuel conditionne l'action municipale et constitue un acte politique majeur.

Sa préparation mobilise les élus chargés des différents secteurs et l'ensemble des services.

Depuis la loi du 6 février 1992, le législateur a souhaité associer le Conseil Municipal à cette préparation par un débat d'orientations budgétaires qui doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires de la ville de Saint-Médard-en-Jalles a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal mais aussi de présenter aux administrés les enjeux budgétaires et de politiques publiques de la Collectivité pour l'année 2024.

Ainsi, il présente tout d'abord les principaux éléments de contexte dans lequel s'inscrit le projet de budget 2024 (conjoncture économique et projet de loi de finances). Les orientations politiques de la Ville seront ensuite exposées, suivies de développements concernant les paramètres financiers qui sous-tendent leur réalisation.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la ville de Saint-Médard-en-Jalles pour l'année 2024.

Approuve le rapport d'orientations budgétaires 2024 de la ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Pour information du conseil municipal.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 7 février 2024
pour expédition conforme
Le maire,

Lo maire,



Signé électroniquement par :
Stéphane DELPEYRAT
Date de signature : 08/02/2024
Qualité : Maire

Stéphane Delpeyrat

Le secrétaire de séance.



Signé électroniquement par : Bernard
CASES
Date de signature : 08/02/2024
Qualité : Adjoint au Maire délégué
Finances, ressources humaines et
population

Bernard Cases

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (ci-après DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur :

- les orientations budgétaires ;
- les engagements pluriannuels envisagés ;
- l'évolution des taux de fiscalité locale ;
- la structure et la gestion de la dette.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations politiques, et doit être aussi l'occasion d'informer les élus quant à l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

I - Le contexte de préparation du budget primitif 2024

La préparation du budget 2024 s'inscrit dans le fil de l'exercice précédent, avec de nouvelles contraintes et de nombreuses incertitudes, tandis que la loi de finances ne devrait pas avoir d'impact singulier sur les finances de la Ville.

I.1 Données macro-économiques

Cette année, l'activité économique française a été fortement touchée par l'inflation – ce qui se traduira de nouveau par un déficit substantiel de la balance commerciale - et la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne.

Ainsi, en 2023, **la croissance du PIB** s'établit à +0,9 %, contre + 2,5% en moyenne annuelle en 2022, et devrait légèrement augmenter pour atteindre + 1,4 % en 2024.

Celle-ci serait soutenue par la consommation des ménages, favorisée par une **évolution des prix** davantage conforme à ce qui était observé tous les ans avant le conflit opposant l'Ukraine et la Russie.

Une décélération de l'inflation s'est amorcée au printemps 2023 sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers, tandis que les hausses qui ont impacté les produits alimentaires et manufacturés se sont également tempérées. En revanche, les prix des services poursuivent une évolution notable du fait des répercussions de l'inflation sur les salaires.

Ainsi, dans sa dernière étude prospective, la Banque de France table sur une inflation de +2,2 % en 2024, et de +2 % en 2025. Il convient toutefois de demeurer vigilant et de considérer que la situation au Proche Orient pourrait avoir des répercussions haussières sur le coût de l'énergie.

En tout état de cause, la Banque centrale européenne a poursuivi en 2023 la tendance initiée en 2022, ce qui s'est notamment remarqué sur l'EURIBOR 3 MOIS - celui-ci passant de 2,162 % au mois de janvier 2023 à 3,96 % au mois de décembre 2023 – mais également sur le taux d'usure – qui a été relevé continuellement et à onze reprises par la Banque de France (un record).

Même si une baisse de 0,10 point a été constatée en ce début d'année, il est difficile de réaliser des projections en matière d'évolution des **taux d'intérêt** pour les mois à venir.

Par ailleurs, il convient de noter que ce contexte inflationniste – corrélé au durcissement des conditions permettant de souscrire un emprunt - s'est fortement répercuté sur **le marché de l'immobilier**, puisque le volume des transactions est en chute depuis l'exercice 2022. L'année 2023 s'est inscrite dans ce cadre, générant

ainsi des pertes de recettes substantielles pour les départements et les communes. Si la tendance ne devrait pas s'accroître en 2024, toujours est-il qu'aucun indicateur ne laisse présager une redynamisation du marché de l'immobilier.

Enfin, l'année 2024 serait caractérisée par une hausse du nombre de demandeurs d'emploi. Le **taux de chômage** – actuellement établi à 7,4 % - pourrait selon l'INSEE évoluer jusqu'à 7,6 % et passer à 7,9 % à la fin de l'année dans un contexte de hausse marquée de la population active, due notamment à la mise en place de la réforme des retraites.

I.2 Les orientations budgétaires de l'État en matière de financement des collectivités publiques locales

Dans son objectif général de retour à l'équilibre des comptes publics, le gouvernement a annoncé la fin du « quoi qu'il en coûte », c'est à dire de la politique d'aides mise en place afin de faire face aux conséquences socio-économiques de la crise du Covid-19 et de l'inflation.

Le projet de loi de finances 2024 (ci-après PLF) s'inscrit dans le cadre des trajectoires couvrant la période 2023 – 2027 qui prévoient différentes mesures destinées à **réduire progressivement le déficit des administrations publiques.**

A ce titre, la loi de programmation des finances publiques table sur un déficit de 4,5% du PIB pour 2024, puis de 4% en 2025, et une réduction plus marquée à compter de 2026 et 2027, avec un déficit établi respectivement à 3,4% et 2,9% du PIB.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales devront contribuer à l'effort de réduction du déficit public, et ce, bien que les modalités concrètes de participation soient en cours d'élaboration.

Ainsi, leur participation se traduira - a minima - au travers d'objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement, dont la hausse des dépenses réelles est souhaitée être inférieure de 0,5 points à l'inflation (hors tabac).

Par ailleurs, **le PLF 2024 acte une augmentation de l'enveloppe allouée à la dotation globale de fonctionnement**, passant de 26,931 Mds € en 2023 à 27,151 Mds € en 2024. Les 220 M€ supplémentaires sont destinés à financer la hausse de la péréquation horizontale des communes (Dotation de solidarité rurale et Dotation de solidarité urbaine) ce qui était, jusqu'à présent, le rôle de l'écêtement de la dotation forfaitaire.

Ainsi, pour 2024 le Gouvernement a décidé de reconduire la suspension de l'application de l'écêtement, et, dans ce cas, le montant perçu par la commune en 2023 ne devrait pas diminuer lors du prochain exercice budgétaire.

La commune de Saint-Médard-en-Jalles reste néanmoins structurellement défavorisée par le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qu'elle perçoit. En effet, et cela a été remarqué par la Chambre Régionale des Comptes, la dotation de la commune est très faible – 26 € / habitant – par rapport à la moyenne de la strate qui se situe à 201 € / habitant¹.

A ce titre, la Ville a décidé de déposer un recours contre l'état.

En outre, comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts, **les valeurs locatives foncières** sont revalorisées tous les ans en fonction de l'inflation constatée.

Ce taux d'inflation est calculé selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). Au titre de l'exercice 2024, le coefficient légal de revalorisation des bases cadastrales a été voté dans le cadre de la loi de finances à +3,8%.

En 2024, l'État annonce **la prolongation du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires**, aussi appelé « fonds vert ». Celui-ci s'établira à 2,5 Mds€, contre 2 Mds€ en 2023.

Les dotations allouées au co-financement des investissements portés par les collectivités territoriales, à l'instar de **la dotation de soutien à l'investissement local**, seront valorisées à hauteur de 2Mds€.

Le fonds de compensation pour **la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, augmentera mécaniquement de +364 M€ par rapport à 2023.

¹ Paragraphe 3.2.2 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 12 octobre 2023, à l'ordre du conseil municipale du 22 janvier 2024.

II - Les orientations politiques de la ville

Le budget 2024 de la commune sera voté au mois de mars 2024.

La Ville poursuit ses actions en faveur des habitants, et a engagé les projets programmés dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissements 2021-2025, tout en garantissant ses fondamentaux financiers et budgétaires.

Face à une succession de crises durables et profondes, l'action municipale visera à conjuguer justice sociale et environnementale.

Avec la crise climatique qui reste un enjeu majeur, la collectivité souhaite notamment amplifier ses investissements en matière de transition afin de réduire sa dépendance énergétique et préserver ses espaces naturels.

La Ville poursuivra également ses objectifs budgétaires tout en développant ses politiques sociales, environnementales, éducatives, culturelles et sportives.

➤ Renforcer la solidarité, le dialogue, le lien social, l'accès aux soins et au logement

Pilier du projet politique porté par la municipalité depuis 2020, le développement de la cohésion sociale irrigue les nombreuses actions menées par la collectivité.

A ce titre, l'année 2023 a été marquée par **le développement de nouveaux services ouverts à la population** qui fonctionneront en année pleine en 2024, et notamment l'ouverture :

- D'un centre communal de santé destiné à répondre aux besoins médicaux des habitants, en participant à l'offre de soins, à la lutte contre le non-recours aux soins, à l'exercice partagé et coordonné des projets et parcours de soins ainsi que des actions de prévention ; Le centre communal de santé favorise ainsi l'accès au soin des personnes sans médecin traitant et compense en partie les départs en retraite non remplacés sur le territoire.
- D'un "Point justice", un lieu d'accueil permettant d'apporter une information de proximité sur les droits des personnes rencontrant des difficultés juridiques et administratives et de permettre l'accès aux droits;
- D'un restaurant solidaire proposant des repas à des tarifs abordables dans le cadre d'un projet collectif ;

L'année 2024 verra **la montée en puissance du Centre Communal de santé**. Il y sera proposé, en complément de l'activité médicale (7 médecins) qui s'y exerce déjà :

- Un dispositif axé sur la santé mentale ;
- Le développement de l'éducation thérapeutique et l'accompagnement des personnes souffrant de maladies chroniques ;
- Des actions de prévention et de promotion de la santé en co-construction avec les partenaires du territoire ;
- Une offre privée de radiologie, suite à Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la commune, ouvrira au cours du premier semestre dans un premier temps au sein des locaux du bâtiment Pierre Mendès France ;
- Un cabinet dentaire associatif est en projet pour rejoindre ce pôle de santé.

Sur ces deux derniers projets, les principaux enjeux pour la commune sont de conforter l'offre de soins - dans le droit fil de la création du centre de santé – mais également de valoriser économiquement notre patrimoine en investissant dans la réhabilitation du bâtiment occupé par la société ORANGE. A terme, le service de radiologie et le cabinet dentaire y seront situés, et la Ville percevra des loyers qui permettront de couvrir les charges alors assumées. Ces établissements seront idéalement placés en centre-ville et à proximité du centre communal de santé.

Enfin, il est à noter que le développement du point justice sera également mené en 2024 avec la mise en place d'une nouvelle permanence d'un avocat du barreau au profit des Saint-Médardais. Cette action sera cofinancée par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).

La municipalité poursuit aussi ses engagements avec :

- La création d'un conseil de la jeunesse ;
- Le lancement du deuxième mandat du conseil local de la vie associative (CLVA) ;
- La proposition de nouveaux groupes études projets (GEP), notamment autour de la création de parcs et jardins sur la commune.

De même, à la suite de son GEP, la requalification des espaces extérieurs de Brassens à Hastignan verra ses premiers aménagements en 2024.

Enfin, la Convention Citoyenne poursuivra ses travaux en 2024.

La municipalité a également prolongé en 2023 son engagement fort en faveur de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les discriminations à travers plusieurs actions (conciliation vie privée/vie professionnelle, sensibilisation dans les établissements scolaires de la ville sur les discriminations raciales, sensibilisation des

agents publics à l'égalité, projet tutoré sur les espaces publics avec les étudiants de Science Po et d'architecture, ...).

Elle continuera en 2024 avec notamment :

- L'expérimentation du congé menstruel au sein des services communaux afin de garantir l'accompagnement des femmes souffrant de pathologies liées aux menstruations et contribuer à une société plus juste et équitable.
- La mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes pour les agentes et agents de la ville.

La Ville soutiendra également en 2024 l'action du **Centre communal d'action sociale** qui doit répondre à de plus en plus de besoins.

A noter, dans le cadre de ce budget, l'attention particulière à la situation financière de l'**EHPAD (Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes) Simone de Beauvoir**. En effet, comme la plupart des établissements en France, et notamment les Ehpads publics, celui de la commune est frappé par une crise sérieuse du fait de l'augmentation subie et incontournable des charges (masse salariale croissante du fait des mesures gouvernementales, notamment le Ségur, sans compensation complète, inflation sur les denrées alimentaires, les fluides et les services, ...). Les recettes de l'établissement sont très rigides et contraintes par les autorités de tutelle et, sans soutien spécifique de l'État ou l'autorisation par le Département d'augmenter progressivement les tarifs, il est à craindre que la situation ne se détériore durablement. La Ville apportera tout le soutien possible selon ses capacités, mais la prise de conscience forte des difficultés structurelles de ces établissements par les autorités est indispensable pour trouver des solutions pérennes. La municipalité s'est engagée dans ce sens et a interpellé l'État et le Département.

Conformément à son Contrat de Mixité Sociale avec l'État, adopté en conseil municipal au mois de septembre dernier, la Ville engagera aussi des moyens afin de **favoriser la production de logements sociaux**, notamment en accompagnant de façon proactive les bailleurs. A noter que le montant de la pénalité SRU, après avoir augmenté jusqu'à 280 000 euros en 2021, est ramenée à 70 000 euros, marquant ainsi grâce au levier de la surcharge foncière utilisé depuis le début de la mandature, l'implication de la commune dans la construction de logements pour tous.

Pour les associations, vecteurs essentiels du lien social, les travaux de rénovation de la **salle Louise Michel**, qui s'achèveront mi 2024, permettront d'améliorer la qualité des équipements mis à leur disposition.

De même, la **salle Jacques Brel** –mise à disposition du centre social - fera l'objet de travaux de mise en conformité pour assurer un meilleur accueil des publics.

Les subventions versées aux associations ainsi que l'aide logistique et la mise à disposition de locaux complètent enfin l'engagement de la commune pour favoriser cette cohésion sociale.

➤ **Poursuivre le plan de sobriété énergétique et développer les actions de protection et de valorisation de la biodiversité et des espaces naturels**

Depuis le début du mandat, l'exécutif s'est employé à agir concrètement contre les effets du dérèglement climatique et ses conséquences, notamment en portant un ambitieux **projet pluriannuel destiné à réduire l'empreinte carbone de la collectivité.**

En 2024, de nombreux investissements seront réalisés dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la Ville et s'articuleront autour de trois axes :

- La réhabilitation de plusieurs bâtiments, notamment la salle Louise Michel ou le groupe scolaire Renée Lacoude ;
- L'installation de centrales photovoltaïques sur la salle Olympie, ou l'école élémentaire de Gajac ;
- Le développement d'un éclairage public à leds pour l'ensemble des bâtiments de la collectivité.

Pour financer ces projets, la Ville a pu conventionner avec la Banque des Territoires - dans le cadre du dispositif « intracting » - et a pu obtenir un prêt à taux particulièrement bas.

Face au niveau de plus en plus préoccupant des nappes phréatiques, la Ville développe également une véritable **stratégie de préservation de la ressource en eau.**

- Des actions de sensibilisation menées auprès des Saint-Médardais – via la distribution par exemple de kits hydro-économiques ;
- La mise en œuvre d'un système de contrôle de l'arrosage des parcs et jardins de la ville ;
- Le pilotage du niveau de consommation d'eau par sites et par bâtiments ;
- Un dispositif de déchloration de l'eau de l'espace aquatique par "lampes Ultraviolet".

Première commune de Gironde dont l'investissement a été reconnu par le programme "territoire engagé pour la nature", la Ville terminera cette année la réalisation d'un diagnostic écologique et faunistique initié en 2022, destiné à améliorer les connaissances dont nous disposons de la biodiversité présente sur le territoire. Cette étude permettra de mettre en place des principes de gestion des espaces naturels et de communiquer autour des bons usages à respecter dans ces milieux.

Cette démarche s'inscrit en complémentarité de la création récente d'une zone de préemption des espaces naturels sensibles sur la commune et qui couvre une surface de 2 355 hectares. Il s'agit de protéger la diversité écologique du territoire, restaurer les milieux naturels et en faire des lieux de sensibilisation auprès des publics.

Dans ce cadre, la Ville a également décidé d'adhérer en tant que « ville porte » au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du **Parc Naturel Régional du Médoc**.

De façon complémentaire, elle s'inscrira aussi dans la démarche du label **Ville Durable et Innovante (VDI)**, pour mobiliser et valoriser le territoire communal sur l'ensemble des dimensions de la ville durable. Cette action sera réalisée en partenariat avec le CEREMA.

Suite à l'acquisition du **domaine du Thil** par Bordeaux Métropole, la Commune le prendra en gestion dans le but de permettre son accès aux publics dès 2024, et y financera des aménagements – cheminements, balisages, bancs, tables.

Après de nombreuses décennies de contentieux, Bordeaux Métropole a acquis l'ensemble du **domaine du Bourdieu** (Chartreuse et 28 Ha attenants). Avec l'acquisition par la Ville des 8 ha des terrains appartenant à Ariane Group, **rue Dupérier**, la Ville sera dotée de **trois nouveaux espaces naturels ouverts aux habitants**.

La collectivité poursuivra également son "verdissement" dans le cadre du **projet de réhabilitation du "site Georges Brassens"**. Il s'agit d'un espace connu de tous dont les potentialités d'usages sont multiples, qui, à ce jour, est inutilement bétonné, et sur lesquels la nature pourrait reprendre ses droits.

A ce titre, la Ville prévoit d'y désimperméabiliser près de 3 000m² sur une surface existante de 4 000m², et engagera la requalification de la plaine sportive attenante à l'espace culturel Georges Brassens.

Ces travaux offriront un nouveau parc paysager structurant le quartier, un espace de nature pouvant accueillir une diversité d'usages renouvelés à la fois sportifs, culturels, pédagogiques, et de loisirs – conformément aux besoins recensés en 2023 dans le « Groupe Études Projet Asso et Habitants ».

Le programme **“Nature en ville”** de la municipalité se verra donc largement renforcé par l'ouverture de l'ensemble de ces écrins de verdure qui compléteront idéalement les actions de végétalisation des rues proposées par la Commune aux bailleurs, commerçants, entreprises ou aux habitants eux-mêmes, notamment en environnement urbain.

La qualité et la valorisation de la Ville passera également par des aménagements, et notamment **la requalification des espaces publics du quartier des Sablons**.

Menée en partenariat avec Bordeaux Métropole, ce projet vise à requalifier l'ensemble des espaces publics du quartier dont les voiries, les trottoirs, les places ainsi que les espaces verts plus confidentiels situés au cœur du tissu urbain.

Ce projet a été coconstruit avec les habitants notamment lors de marches exploratoires, d'ateliers de définition des besoins et des ambiances. Il s'agit de modifier l'identité d'un quartier laissé à l'abandon en structurant des placettes urbaines, des cheminements doux accessibles aux personnes à mobilité réduite, des aires de jeux, ou encore des vergers partagés.

Là encore, une attention particulière sera apportée à la question environnementale notamment à travers le volet de la désimperméabilisation et de la renaturation du site.

La réhabilitation du **quartier de Berlincan**, en partenariat avec Clairsienne, la Métropole et la Fab' est également en cours et poursuivra cette vaste opération touchant à la fois les logements et les espaces publics pour un quartier plus agréable à vivre.

Elle sera complétée, dès 2024, par le travail mené entre Mésolia et la Commune sur la **résidence des Sources**. Ce projet concernera, lui aussi, à la fois le bâti et ses espaces proches qui sont aussi une « porte d'entrée » vers le parc public du Thil.

Par ailleurs, la Ville financera des travaux au niveau du **parking de Magudas**. Actuellement les ornières existantes sur les places de stationnement, les trous sur la chaussée et l'absence de système de gestion des eaux pluviales, en font un lieu devenu impraticable par les usagers.

L'objectif est de traiter les eaux pluviales par infiltration et de remplacer les revêtements existants par de nouveaux, en grande partie perméables et résistants aux girations et à la pression du stationnement.

Une mobilisation soutenue sera aussi consacrée aux **74 actions du Contrat de CODEV 6** qui s'appliqueront dans notre ville et qui viennent d'être adoptées entre la Commune et Bordeaux Métropole. Ces actions touchent bien entendu l'ensemble des compétences de Bordeaux Métropole et concerneront notamment le sujet majeur des mobilités avec, par exemple, la mise en service du Bus Express depuis la Gare St Jean, dès 2024.

Enfin, tout au long de l'année **des actions d'éducation à l'environnement** seront de nouveau organisées dans les écoles et dans les quartiers afin de sensibiliser un maximum d'élèves et d'habitants à la protection de la biodiversité, au respect de l'environnement, au recyclage et à la valorisation des déchets.

➤ Développer et diversifier l'offre culturelle et artistique de la Ville

En complément des actions et événements organisés par la Scène nationale Carré-Colonnes, la Ville dispose aujourd'hui de nombreuses structures culturelles et artistiques dont elle accompagne les projets et les évolutions : la culture, la médiathèque, la ludo-médiathèque, l'école de danse et l'école de musique ou encore le cinéma, géré dans le cadre d'une délégation de service public.

En 2024, celles-ci seront désormais pilotées dans le cadre d'**une Direction culturelle unifiée** avec la volonté de déployer et coordonner **une politique culturelle ambitieuse et adressée à tous les publics**, de consolider l'offre de spectacles et de temps forts, ainsi que la diversité et la richesse des partenariats.

La Ville a assurée :

- La tenue du festival Animasia, un événement gratuit sur la Métropole qui fait la promotion des cultures et pop cultures asiatiques, et déjà devenu incontournable avec 4 000 visiteurs dès la première édition . Ce fut une première sur la commune et l'évènement sera reconduit en 2024 et également en 2025 ;
- L'exposition "Selma, l'après Luther King" réalisée par le photographe Ken Wong-Youk-Hong et présentée dans le cadre de la quinzaine de l'égalité et de la diversité à un public scolaire et aux habitants.
- L'organisation des journées du patrimoine : Avec la mise en valeur du domaine du Thil grâce à un concert Jazz, et l'organisation de visites du château Lafon avec l'aide précieuse de l'Association du patrimoine.
- Le développement d'un partenariat avec l'Opéra de Bordeaux qui a commencé par la diffusion gratuite au cinéma du ballet "Gisèle" en direct, et qui va s'étoffer en 2024.

L'année 2023 aura également vu **la création du podcast des médiathèques de Saint-Médard-en-Jalles "Chandail & Chignon"**. Ce podcast répond aux missions des médiathèques en matière de Lecture Publique et médias culturels : informer, former, s'ouvrir aux autres, développer la culture générale et la médiation culturelle entre tous les publics.

La Ville s'est ainsi positionnée de manière ambitieuse, actuelle et créative parmi les premières bibliothèques à offrir ce type de media culturel, avec un rendu très qualitatif. Ce podcast culturel est parfois surprenant, impertinent, éclairant, universel, et diffusé sur les principales plateformes en ligne.

Rappelons également le maintien à nouveau en 2024 de la gratuité des

Médiathèques mise en place dès le début de la mandature.

2024 verra surtout le développement d'**une programmation forte de spectacles dans l'espace culturel Georges Brassens**. Cette programmation permettra de découvrir des spectacles mêlant toutes les esthétiques, à savoir ; du théâtre, des spectacles autour de la musique pour enfants, et des concerts.

Des manifestations s'inscriront de manière récurrente et confirmée dans le calendrier des animations, notamment :

- Le festival Jalles House Rock, qui a rassemblé 5 000 personnes en 2023 ;
- Les apéros concerts ;
- Les séances de cinéma en plein air ;
- Le festival de rue "les moments suspendus";
- Le carnaval ;
- La fête de la musique.

Enfin, la conclusion d'**une nouvelle délégation de service public avec la société ARTEC en 2023** permet d'organiser la deuxième édition du « Festival Première Ligne ». Cet événement se tiendra de nouveau sur la commune et mettra à l'honneur les premières créations cinématographiques de réalisateurs talentueux mais encore peu connus, dont certains Saint-Médardais.

➤ **Améliorer la qualité d'accueil et d'apprentissage au sein des structures d'éducation et de la petite enfance**

L'année 2024 sera surtout marquée par **le lancement des travaux de construction de la maison de la petite enfance**, un nouvel équipement- éco-responsable - qui permettra :

- D'offrir une meilleure qualité d'usage que la structure actuelle ;
- De répondre aux exigences réglementaires ;
- Et de **créer 25 places collectives et 18 places familiales supplémentaires**.

Le coût total des travaux a été estimé à 5 147 100 € HT, et fera notamment l'objet d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et du Département.

La qualité d'accueil des jeunes enfants offertes dans les établissements scolaires et éducatifs demeure une priorité municipale pour la réussite éducative des enfants.

Le **service de la petite enfance** poursuivra cette année le projet mené depuis 2022 en faveur de l'ensemble de ses acteurs (éducateurs/trices, agents techniques, directrices de structures, auxiliaires de puériculture) destiné à améliorer **la qualité de vie au travail**. Ce projet est lauréat d'un appel à financement national de 400 000 euros.

Cette année, **la Ville continuera aussi ses actions menées en matière de rénovation et de verdissage des écoles afin de réduire les îlots de chaleur.**

Par ailleurs le plan de modernisation de l'ensemble des **équipements numériques**, des écoles élémentaires prévu sur 3 années, sera achevé en 2024. Afin que toutes les structures soient dotées, la somme de 132 000 € sera investie.

Dans la perspective d'améliorer les conditions d'apprentissage et l'épanouissement des plus petits aux adolescents, et ce dans le cadre des objectifs du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2022 - 2025, **plusieurs temps de rencontres autour de l'éducation seront aussi organisés.**

➤ **S'inscrire dans la dynamique des évènements sportifs internationaux**

Après avoir réalisée d'importants investissements, en 2024 la Ville poursuivra sa politique d'accompagnement des associations sportives.

Un projet de Padel sur le complexe Monseau sera programmé en 2024 dans un partenariat avec l'ASSM tennis pour une réalisation rapide.

Les **études et les recherches de financements pour un terrain de football synthétique** seront aussi poursuivies.

L'année 2023 aura été marquée par **la fin des travaux de restructuration et d'extension des tribunes du complexe sportif Robert Monseau**, dont les paiements s'achèveront en 2024.

2024 sera bien entendu l'année de l'EURO de football masculin, mais surtout une année olympique. La Ville accompagnera cet évènement en accueillant le centre de Préparation aux Jeux en Haltérophilie et en conventionnant avec des athlètes français olympiques et paralympiques.

Le service des sports de la Ville poursuivra les actions menées et s'articulera autour de l'olympisme en proposant :

- Des animations autour des JO 2024 afin de faire vivre cet événement aux Saint-Médardais et favoriser la pratique du sport au plus grand nombre avec des objectifs de santé, bien-être et éducation (sports des JO dans les écoles multisports, Vacances Sportives, CAP33, Espace Aquatique et AMSS, évènements spécifiques sur la semaine olympique et paralympique et durant la fête du sport et du vélo. Un parcours de jeu en libre accès sera créé pour permettre aux familles de profiter d'une promenade ludique sur le thème du sport;

- La mise en place d'une politique sportive écologiquement durable dans les équipements et les manifestations sportives (tri des déchets, projet de terrain synthétique, recyclerie sportive, compost et suppression des plastiques...) ;
 - L'accompagnement du mouvement sportif local dans ses projets sportifs notamment sur les pratiques compétitives et loisirs afin de garantir une pratique sûre et de qualité, durant cette année phare pour le sport".
- **Consolider la dynamique communale en matière économique, d'emplois et de commerces**

La Ville œuvre pour renforcer la dynamique et l'attractivité de son territoire en matière économique, emplois et commerces de proximité.

Ainsi, afin de répondre à cet objectif, nous poursuivrons en 2024 les actions visant à faciliter et favoriser les démarches entrepreneuriales innovantes, notamment au travers de l'écosystème de Copernic avec les start up pour les implanter durablement à Saint-Médard, en s'appuyant notamment sur le Fablab.

La poursuite du projet Way4Space lié au spatial sera également assurée, avec comme objectif, à terme, son implantation sur le site aménagé de Galaxie 4.

Le travail d'échanges et de facilitateur auprès des acteurs économiques, notamment les commerçants, se maintiendra au travers des différents dispositifs existants.

Dans le domaine de l'emploi, en complément des actions reconduites en faveur des métiers en tensions, notamment d'aide à la personne, de nouvelles actions seront expérimentées. Une première se déroulera sur les métiers des services publics, avec un Forum Emplois Collectivités au mois de mars 2024.

La Ville maintiendra aussi son soutien à l'animation commerciale du centre-ville et de ses quartiers :

- installation d'un **pub brasserie en centre-ville** dans un bâtiment communal permettant, à l'instar de la politique menée sur d'autres bâtiments commerciaux (bâtiment Orange par exemple), de percevoir des loyers ;
- installation de nouveaux commerçants et renouvellement des abonnés du marché ;
- renforcement de la présence des food trucks dans les quartiers ;
- soutien et valorisation des actions portées par l'association des commerçants
- marché de Noël et autres temps forts

Enfin, la Ville favorisera l'animation économique par des temps forts tout au long de l'année avec, par exemple, le 5 février 2024, la soirée de remise de trophées pour les acteurs économiques du territoire.

➤ **Conforter la structuration du service de la police municipale et poursuivre les actions de prévention sur le territoire**

La Ville a décidé **d'augmenter les effectifs de la police municipale** en les passant de 5 à 12 entre 2020 et 2023.

Ces nouveaux effectifs ont permis une **intervention sur une amplitude horaire plus importante** - soit de 08h00 à 20h00, et ce, 6 jours sur 7.

La sécurisation des abords des écoles a été poursuivie ainsi que les contrôles routiers réguliers.

Le service est désormais doté d'**une unité cynophile** afin d'améliorer la qualité des interventions, notamment dans le cadre de la recherche de stupéfiants.

En 2023, la Ville a pu expérimenter la mise en place d'une **brigade équestre**, notamment en période estivale. Ainsi, des patrouilles ont été effectuées pour s'assurer de la sécurité des zones à risques, en détectant les éventuelles atteintes à l'environnement (risques incendies, dépôts sauvages, ...) et garantir une réactivité en cas de situation d'urgence. Cette action sera reconduite et étendue en 2024.

La Ville a également décidé la mise en place d'un nouveau système de stationnement : une zone bleue avec assistance numérique permettant une économie de 160 000 euros par an.

Le service de Médiation Sociale, renforcé par un agent supplémentaire fin 2023, poursuivra le travail de veille sociale, d'accès aux droits et de présence au plus près des habitants.

Enfin, le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), dont le travail monte en puissance, poursuivra ses actions notamment en coordination avec l'ensemble des partenaires sur la commune (parquet, Gendarmerie Nationale, SDIS 33, MDS et Département, centres sociaux, établissements scolaires et associations, ...).

III - Les équilibres budgétaires et financiers en 2024

En 2024, la Ville maintiendra ses objectifs budgétaires, notamment :

- l'engagement de stabiliser les taux de fiscalité ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant ;
- le pari de l'investissement comme moteur de la transition énergétique ;
- la sollicitation accrue des partenaires et la recherche de financements extérieurs ;
- un endettement soutenable.

La somme de **42,4 M €** est prévue en dépenses réelles de fonctionnement (hors autofinancement de la section d'investissement), ainsi que **12,5 M €** en investissement.

III.1 Section de fonctionnement

A ce stade des prévisions, il est envisagé une évolution des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de **+ 6,35 %** et une hausse des recettes de **+ 6,84 %**, entre le budget primitif 2023 et le budget primitif 2024.

L'enjeu de la préparation budgétaire a été de :

- **préserver le niveau de service public offert aux administrés ;**
- **garantir une capacité d'autofinancement importante et un niveau d'endettement soutenable.**

III.1.1 Évolution des dépenses

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de **42 214 000 €**, elles étaient de **39 694 175 €** à l'occasion du vote du budget primitif pour 2023.

Cette année, souhaitant voter son budget en mars, la ville entend intégrer les résultats de l'exercice antérieur dès le budget primitif. En conséquence, il n'y aura pas de vote de budget supplémentaire, et les comparaisons et évolutions doivent donc être lues également en rapport avec les comptes administratifs plutôt que les seuls budgets primitifs antérieurs.

Ci-après, tableau présentant les évolutions des charges de fonctionnement avec les Comptes Administratifs des années antérieures, classées par chapitres depuis 2021 :

	CA 2021	% Évolution	CA 2022	% Évolution	CA 2023	% Évolution	BP 2024	% Évolution
Charges à caractère général	8.446.354	16%	9.163.668	8%	9.671.552	6%	9.932.349	3%
Charges de personnel	22.763.838	3%	23.979.915	5%	25.484.067	6%	26.941.214	6%
Autres charges de gestion courante	3.902.794	-2%	4.493.707	15%	4.283.790	-5%	4.402.404	3%
Atténuation de produits (FPIC et pénalités SRU)	412.661	91%	559.823	36%	397.311	-29%	346.263	-13%
Charges financières	333.527	-50%	194.786	-42%	443.528	128%	584.335	32%
Charges exceptionnelles	18.337	-87%	18.807	3%	9.258	-51%	8.000	-14%
Total	35.877.511	12%	38.410.705	7%	40.289.506	5%	42.214.566	5%

➤ Les charges à caractère général

L'augmentation contenue des charges à caractère général est de **+2,7%** entre le compte administratif provisoire 2023 et le budget primitif 2024.

Des efforts supplémentaires de rationalisation et d'arbitrage des dépenses ont été opérés dans les différents services communaux lors de cette préparation. Ces efforts ont été réalisés lorsque c'était possible, mais se sont trouvés néanmoins limités par la forte évolution des prix, qui reste très marquée selon les secteurs.

Si l'envolée des coûts de l'énergie tend à s'apaiser un peu, l'achat des denrées alimentaires pour le service de la cuisine centrale reste fortement touché par l'inflation, puisque le montant prévu pour 2024 serait de 1 590 000 € contre 1 296 000 € en 2022, soit une hausse de **+ 22,7 %**.

On peut aussi souligner, pour l'exemple, l'augmentation des charges liées à l'assurance multi risques de la ville dont les dépenses représentaient 33 887€ en 2023 contre 147 000€ prévus pour le budget 2024.

Dans le cadre du projet RH du service de la petite enfance, il est noté aussi une augmentation de 60 000€ des charges de fonctionnement, intégralement subventionnée par la CNRACL.

- Les charges salariales

La masse salariale de la ville augmenterait de **+ 5,7%** en 2024 passant de **25 484 329 €** réalisés en 2023 à **26 941 214 €** prévus au budget 2024.

Cette année, les dépenses de personnel seront fortement impactées, en année pleine, par différentes obligations réglementaires décidées en 2023 et 2024. Elles représentent, en 2024, une dépense supplémentaire cumulée de près de 2 M€ faisant passer les seules rémunérations de base de 22 830 703 € au budget 2023 à 25 215 570 €, telles que prévues au budget 2024 (+10,45%), et cela sans création de poste supplémentaire.

On pourra noter notamment (outre l'impact en 2024 des mesures 2023, estimé à près de 1 000 000 euros) :

- l'augmentation de 5 points d'indice majorés au 1er Janvier 2024 valorisé à 259 185€ (succédant à l'augmentation de +1,5% du point d'indice en 2023 pour un montant annuel sur 2024 de 307 000 €) ;
- l'évolution des cotisations employeurs de la CNRACL : 112 285 €
- Les mesures portant le coût en année pleine du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) évaluées à 144 888 €.

Il est à noter également l'augmentation des GUSO en raison de la montée en puissance de l'espace Georges BRASSENS, pour 80 000€ en 2024.

- Les autres charges de gestion courante

Comparativement à l'exercice 2023, les autres charges de gestion courante devraient augmenter de **+3 %**.

La subvention allouée au **CCAS** pourrait rester stable à hauteur de **1 185 000 €**. Cette contribution serait néanmoins amenée à évoluer selon les discussions et décisions concernant l'Ehpad Simone de Beauvoir.

La subvention en faveur de l'établissement public **Carré-Colonne** sera pour sa part de **1 101 372 € pour l'exercice 2024**, retrouvant son niveau de 2022.

Les subventions aux associations devraient rester stables autour de **1,4 M €**.

- Les atténuations de produit

Ce chapitre diminuera en 2024, notamment du fait de la baisse de la pénalité appliquée par l'État à la ville au titre de la loi SRU.

Celle-ci s'élèvera à **70 863 €** en 2024 contre 134 000 € en 2023, prenant acte des efforts faits par la commune depuis le début de la mandature pour soutenir le logement social (surcharge foncière).

- Les charges financières

Les charges financières devraient évoluer et passer de 443 528 € réalisé en 2023 à **590 987 €** prévu en 2024, du fait de la souscription de nouveaux emprunts et pour lesquels les charges d'intérêt sont plus élevées s'agissant des premières annuités de remboursement.

III.1.2 Évolution des recettes

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de **46 374 078 €** ; elles étaient de **45 774 299 €** concernant le réalisé 2023. Ci-après, le tableau présentant les évolutions des recettes de fonctionnement classées par chapitre depuis 2021 avec une estimation pour 2024.

	CA 2021	% évolution	CA 2022	% évolution	CA 2023	% évolution	BP 2024	% évolution
Produits services, domaine	3.505.523	26%	3.782.863	8%	3.917.722	3,6%	4.168.830	6,4%
Impôts et taxes (y compris attributions de compensation de BM)	29.866.286	3%	30.890.588	3%	32.042.204	3,7%	33.551.169	4,7%
Dotations et participations	6.605.126	23%	6.477.520	-2%	7.647.758	18,1%	7.239.944	-5,3%
Autres produits de gestion courante	782.563	47%	563.293	-28%	1.824.767	223,9%	1.207.635	-33,8%
Atténuations de charges	189.882	-20%	259.278	37%	312.380	20,5%	205.000	-34,4%
Produits financiers et produits exceptionnels	709.252	8%	725.029	2%	29.467	-95,9%	1.500	-94,9%
Total	41.658.632	8%	42.698.571	2%	45.774.298	7,2%	46.374.078	1,3%

- Le produit des services

En 2024, le montant total des produits de service reviendrait au niveau de la

période d'avant COVID, pour atteindre 4 168 830 €.

- Le produit fiscal et les attributions de compensation

Pour rappel, la Ville ne perçoit plus le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2021. Elle perçoit en contrepartie, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi qu'une compensation de l'État (via le coefficient correcteur). Également, la Ville continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont elle récupère le pouvoir de taux en 2023.

Les taux d'imposition ne seront pas modifiés. Ainsi, **le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties restera à 44,72 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties sera de 66,40 %.** A titre de comparaison, les taux moyens appliqués dans les communes membres de Bordeaux Métropole sont de 46,83 % pour le bâti et 66,11 % pour le non bâti.

En 2024, les bases fiscales vont connaître une augmentation de 3,8% uniquement du fait de la variation décidée par l'État en Loi de Finances (selon l'évolution de l'inflation en 2023).

En prenant en considération également les nouvelles constructions ne bénéficiant plus d'exonération ou d'abattement, la variation totale des bases a été estimée à **+4,80 %**, ce qui porterait le montant de la fiscalité directe locale à **27 456 110 €** contre 26 152 229 € réalisé en 2023.

Concernant la fiscalité indirecte, les recettes issues de la taxe additionnelle aux droits de mutations n'augmenteraient pas par rapport aux années précédentes du fait d'un contexte économique moins propice aux transactions immobilières. Son montant, pour le budget 2024, a été établi à **1 353 351 €** (égal au réalisé 2023) soit -30% par rapport au réalisé 2022 qui était de 1 960 795 €.

Les attributions de compensation versées par Bordeaux Métropole ne connaîtront pas non plus de modifications en 2024 et seront de nouveau établies à **2 446 733 €**.

- Les dotations de l'État et les subventions

La Ville a évalué un montant stable de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui atteindrait donc **680 000 €**, comme en 2023.

Il est rappelé que la ville entend contester ce niveau de dotation, y compris si besoin au contentieux, car il marque une inégalité flagrante avec les autres collectivités de la même strate au niveau national.

Les autres recettes intégrées dans ce chapitre ont été estimées comme suit : **2 579 100 €** au titre des diverses participations de la CAF destinées à soutenir les

actions menées en matière de petite enfance, d'éducation et de loisirs ;
.1 **121 421 €** au titre du fonds de concours de Bordeaux Métropole (entretien des voies) ;
.2 **490 286 €** au titre des compensations versées par l'État s'agissant des diverses mesures ayant réduit le produit fiscal des collectivités publiques locales dont la taxe d'habitation ;
.353 **505 €** au titre des subventions de fonctionnement (État, Conseil départemental, etc.).

- Autres produits de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement ne devraient pas connaître de modifications significatives, avec notamment les loyers pour **532 775 €** (dont 310 175 € versés par l'EHPAD) et la participation de la CPAM et de l'assurance statutaire à hauteur de **120 000 €**.

Notons enfin que nous devrions recevoir de l'assurance dommages aux biens **526 000 €** en 2024, suite aux intempéries du 20 juin 2022.

II.2 Section d'investissement

Malgré les contraintes qui entourent la préparation budgétaire, la collectivité poursuivra ses engagements fixés dans son plan pluriannuel d'investissement et prévoyant de réaliser autour de 45 millions d'euros de dépenses d'équipement sur la mandature.

II.2.1 Estimation des dépenses

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les dépenses réelles d'investissement un montant de **12 499 808 €**, contre 12 271 333 € réalisé en 2023.

- Le remboursement des emprunts

En 2024, le montant du capital à rembourser devrait atteindre **2 475 357 €** en prenant en considération les emprunts souscrits, contre **2 052 109 €** en 2023.

L'augmentation entre les deux exercices s'explique principalement par la souscription de 2 emprunts de fin d'année (dont l'emprunt intracting).

- Les dépenses d'équipement

9 340 856 € seront consacrés à la réalisation de travaux sur nos bâtiments et sur la voirie, à l'achat de mobiliers et équipements neufs, à des études ou encore à l'acquisition de parcelles.

En 2024, la Ville devrait investir :

➤ **1 909 000 €** au profit des écoles, avec notamment :

- 132 500 € dédiés au « plan numérique » des écoles, pour remplacer les équipements obsolètes par des tableaux numériques, et ce pour toutes les écoles élémentaires, en concertation avec les équipes enseignantes ;
- 1 644 000 € destinés à la réhabilitation de l'école élémentaire Renée Lacoude ;
- 50 000 € destinés aux travaux liés au passage des commissions de sécurité ainsi qu'à l'installation de système d'alerte PPMS et changement de serrures avec boutons moletés aux entrées et classes.

➤ **835 000 €** au profit de la petite enfance avec notamment :

- 800 000 € pour les premiers travaux liés à la construction de la nouvelle Maison de la petite enfance.

➤ **238 000 €** au profit de la pratique sportive avec notamment :

- 20 000€ au profit de travaux de mise en conformité électrique et incendie pour le centre équestre ainsi que la reconstruction d'un abris paille.
- 200 000 € pour la réalisation d'un Padel au stade Monseau.

➤ **1 747 000 €** au profit de la culture et des associations avec notamment :

- 1 173 000 € consacrés au réaménagement de la salle Louise Michel ;
- 420 000 € pour la requalification des espaces extérieurs de la salle BRASSENS.
- 100 000 € dédiés aux travaux pour le centre social J. Brel

➤ **1 071 760 €** consacré au plan d'actions énergie, en lien avec la ligne verte et potentiellement financé via le prêt intracting

- 430 000€ concernant les centrales photovoltaïques sur la salle Olympie et l'élémentaire Gajac.
- 180 000 € consacrés à la chaufferie biomasse du groupe scolaire Corbiac.
- 300 000 € consacrés au passage LED de l'éclairage public
- 150 000 € consacrés à l'éclairage du stade
- 96 000€ consacrés à la campagne LED pour tous les bâtiments municipaux
- 50 000€ consacrés à l'amélioration thermique de l'EHPAD ainsi qu'à son passage en LED

- **1 046 876 €** pour des acquisitions immobilières et le subventionnement des projets de constructions portés par des bailleurs sociaux, dont :
 - 660 000 € destinées à l'acquisition des parcelles jouxtant la rue Jean Dupérier ;
 - 254 500 € au titre de la surcharge foncière.
 - 60 000 € consacrés au portage BM relatif à la chartreuse du Bourdieu

- **Les autres dépenses d'investissement**

Elles sont composées principalement des attributions de compensation reversées à Bordeaux Métropole à hauteur de **667 595 €**, et d'une enveloppe concernant le budget participatif de 150 000 €.

II.2.2 Estimation des recettes

En 2024, la structure de financement des investissements, hors résultats reportés de 2023, s'établirait comme suit :

	Montant	%
Subventions et FCTVA	2 560 662 €	33,72 %
Cessions	165 000 €	2,17 %
Autofinancement	4 868 963 €	64,11 %
TOTAL	7 594 625 €	100%

Sans intégrer les résultats reportés de 2023, le financement de la section d'investissement aurait donc dû mobiliser un emprunt de près de 5 M €.

- **L'autofinancement et la capacité de désendettement et d'endettement**

En considérant les charges et recettes réelles estimatives en section de fonctionnement, la collectivité dégagerait une épargne brute à hauteur de **4 148 713€**.

Plus son montant est significatif, et plus la collectivité dispose d'un autofinancement qui lui permettra :

- d'autofinancer ses investissements ;
- d'alimenter sa trésorerie ;
- de rembourser sereinement sa dette.

Exprimée en nombre d'années, la capacité d'endettement est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Elle permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

La Cour des comptes considère généralement que le seuil de vigilance de la capacité de remboursement est établi à 10 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

En 2024, la Ville, pour réduire l'impact des taux d'intérêt qui restent élevés, se propose d'affecter l'excédent reporté de 2023 sur la couverture complémentaire de l'investissement et ainsi de réduire l'emprunt nécessaire. Elle autofinancera donc une plus large part de ses investissements grâce aux marges de manœuvre dégagées. **Le résultat reporté 2023, en cours de finalisation avec les services du Trésor Public, devrait se situer autour de 3,3 M €.**

Ce montant permettra, compte tenu également des diverses écritures d'ordre à intégrer, de ramener la part d'emprunt à contracter en 2024 à un montant d'environ 2,2 M €.

En prenant en considération le niveau de l'épargne brute prévisionnelle ainsi que les emprunts en cours et à venir, la capacité de désendettement de la collectivité serait de **7,55 années** au 31/12/2024 (voir tableau ci-dessous).

	Exercice 2024
Épargne brute prévisionnelle (A)	4 148 713
Encours de dette au 31/12/2023	31 553 981
Remboursement emprunts en 2024	2 491 357
Nouveaux souscrits emprunts en 2024	2 280 122
Encours de dette au 31/12/2024 (B)	31 342 746
Capacité de désendettement (B)/(A)	7,55

L'épargne nette, après remboursement du capital de la dette atteindrait **1 657 356€**.

- Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée est une dotation de l'État versée tous les ans, prenant en considération la majorité des dépenses d'équipement réalisées en N-2, soit lors de l'exercice 2022 pour le budget 2024.

Les dépenses éligibles en 2022 permettent d'envisager le versement du FCTVA à hauteur de **1 643 579 €**.

- Autres recettes d'investissement

Les autres recettes estimées comprennent :

- la taxe d'aménagement reversée par Bordeaux Métropole sur la base des autorisations d'urbanisme délivrées sur la commune, pour **423 000 €** ;
- le fonds départemental d'aide à l'équipement des communes pour **84 500 €** ;
- une subvention destinée à financer l'achat d'un nouveau projecteur au cinéma l'Etoile.

- Le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt constitue un mode de financement indispensable qu'il convient de limiter et de sécuriser dans la mesure du possible.

En 2024, le montant nécessaire à l'équilibre du budget serait estimé à **2 280 122 €** contre 7 536 661 € en 2023.

Par ailleurs, l'emprunt réellement contracté en 2024, comme chaque année, dépendra des taux de réalisations des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes ainsi que des besoins de trésorerie.

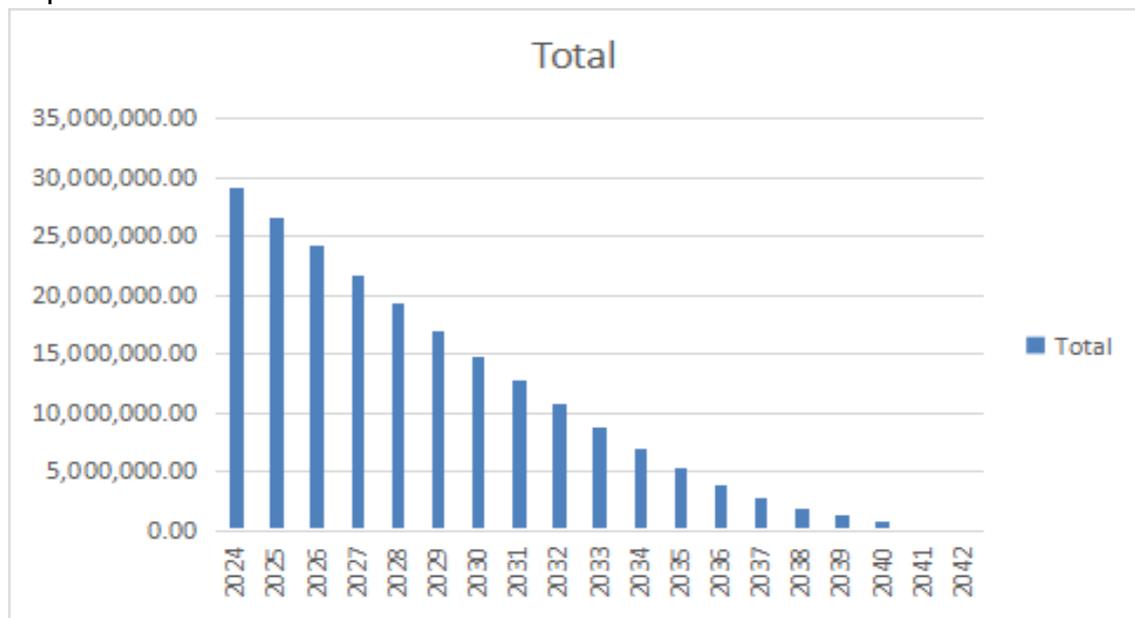
Fidèle à sa politique alliant optimisation et sécurisation, la Ville dispose d'un encours de dette peu exposé aux aléas des marchés financiers :

- A ce jour, la collectivité affiche un encours entièrement sécurisé selon les critères de la charte de bonne conduite (dite Charte « Gissler »).
- Les contrats à taux variables représentent 12,4 % de l'encours.

A ce jour, la Ville rembourse 19 emprunts répartis entre différents opérateurs :

Arkae Banque	16,83 %
La Banque postale	21,92 %
La Caisse d'épargne	7,40 %
Le Crédit foncier	3,53 %
La Caisse française de financement local	24,95 %
Le Crédit Agricole	2,01 %
La société financière de la NEF	5,05 %
La société Générale	11,35 %
La Caisse des Dépôts et consignation	5,03 %
La Caisse de retraite et de santé au travail	1,94 %

Le profil d'extinction de l'encours de dette est le suivant :



III.3 Les budgets annexes

Les deux budgets annexes que sont le budget des logements sociaux allée Dordin, et le budget de l'exploitation des installations photovoltaïques ne connaîtront pas de variations significatives en 2024. Ils demeureront équilibrés grâce aux recettes qu'ils génèrent.

Le budget du bâtiment à usage commercial connaîtra une diminution de ses recettes suite au départ de France travail au 30 Juin 2024. La ville est en recherche d'un nouvel occupant sur le site de Copernic

De plus, le périmètre de ce budget va se voir étendu avec l'intégration des travaux à venir dans le bâtiment du Central (ex-orange) pour accueillir, en 2025, un centre de radiologie et un cabinet dentaire ainsi que les futures recettes générées par les loyers concernés. L'excédent actuel de ce budget ainsi qu'un emprunt permettront d'assurer l'équilibre en investissement pour un montant estimé de travaux à hauteur de 1 500 000 €.

Le budget annexe portant sur le nouveau centre de santé terminera l'année 2023, au bout de seulement de 3 mois d'exploitation, avec un résultat à l'équilibre en fonctionnement et légèrement déficitaire en investissement (autour de - 17 000 €). L'année 2024 sera la première année pleine d'exploitation du centre en année pleine. Selon le plan prévisionnel d'exploitation – plutôt pessimiste - établi avec la Fabrique des Centres de Santé, le résultat 2024 pourrait se solder avec un déficit prévisionnel de - 69 000 €. Cette somme sera inscrite par prudence dans le budget 2024.

IV. Annexes

Les effectifs de la collectivité

1. Structure des effectifs

Au 31/12/2023, les effectifs de la Ville, tous statuts et toutes quotités horaires confondus sont au nombre de 701 (663 au 31/12/2022).

Cet indicateur comprend les agents en activité sur emploi permanent et non permanent.

S'ajoutent à ces effectifs 7 agents en disponibilité pour raisons de santé, 5 agents en congé parental, 3 en détachement à l'extérieur de la collectivité, 33 en disponibilité pour convenance personnelle.

Répartition des effectifs par statut au 31/12/2023										
Collectivité	Fonctionnaires	Contractuels de droit public					Droit privé	Autres	Effectif total	Moyenne annuelle ETP
	Activité	Assistants Maternelles	Contractuels sur emploi permanent y/c remplacements	Contractuels sur emploi non permanent	Vacataires Horaires	Collaborateur de Cabinet	Apprentis / Contrats aidés	Allocataires ARE Stagiaires indemnisés Intervenants extérieurs		
Ville	462	13	117	48	52	2	7	2	701	602,65

La variation (+38) entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 s'explique en deux points :

D'une part les créations des postes suivants :

- Centre Communal de Santé : +10 personnels (une Directrice, une secrétaire médicale, une assistante médicale et 7 médecins généralistes) ;
- Centre PMF : 2 agents d'accueil pour notamment en gérer les contraintes liées à la qualité d'ERP (établissement recevant du public) et assurer l'accueil du Point Justice.
- Police municipale : 4 Policiers municipaux supplémentaires ;
- Éducation : 1 Gestionnaire des temps secteur Action Éducative.

D'autre part, cette augmentation est liée aux divers remplacements d'agents indisponibles (pour raison médicale, maternité), aux recrutements d'agents en

renfort, ou pour faire face aux vacances d'emplois suite aux départs d'agents (retraites, disponibilités pour convenance personnelle, mutations ...), et ce afin de permettre la continuité du service public.

La variation en ETP (équivalent temps plein) est en corrélation avec l'évolution des effectifs au 31/12/2023, et constate une augmentation réelle autour de 10 ETP, à savoir l'équipe du centre de santé, représentant environ 6 ETP au total, et les 4 policiers municipaux.

Effectif moyen en équivalent temps plein (ETP)

ETP moyen annuel tous statuts confondus	
2021	590,14
2022	592,67
2023	602,65

Effectif global en activité par statut

En 2023, la Ville a poursuivi sa politique de réduction de l'emploi précaire avec :

- La limitation du recours aux agents vacataires avec la création de 63 emplois mensualisés sur des postes d'animateurs périscolaires et d'éducateurs sportifs, (23 permanents et 40 non permanents) avec une perspective de pré-titularisation pour les emplois permanents ;
- Les pré-titularisations de 14 agents contractuels : les emplois permanents sont actuellement occupés à 80% par des agents fonctionnaires.

Enfin, la Ville souhaite également renforcer son implication pour l'insertion professionnelle des jeunes en développant l'accueil des apprentis, au nombre de 5 en 2023, et 6 contrats prévus en 2024.

Compte tenu de ces mesures et des mouvements de personnel :

- Le nombre des agents fonctionnaires titulaires et stagiaires en activité est de 462 au 31/12/2023 (468 au 31/12/2022).
- Le nombre des agents contractuels de droit public sur emploi permanent est

de 117 au 31/12/2023 contre 71 au 31/12/2022.

- Le nombre des agents contractuels sur emploi non permanent (droit public y compris vacataires horaires et droit privé y compris assistantes maternelles) est actuellement de 122 agents au 31/12/2023 (119 au 31/12/2022).

Pour 2024, la Ville marque sa forte volonté de réduire encore les emplois précaires par le biais de nouvelles pré-titularisations (environ 55) qui découlent majoritairement du plan d'amélioration de la situation des agents vacataires horaires (du secteur périscolaire de la direction de l'Éducation et du service des Sports).

Effectifs sur emploi permanent par catégorie hiérarchique (évolution sur 3 ans)

STATUTS	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanent				Total sur emploi permanent			
	A	B	C	total	A	B	C	total	A	B	C	total
30/09/2021	38	53	382	473	13	17	31	61	51	70	413	534
30/09/2022	39	66	361	466	11	23	33	67	50	89	394	533
31/12/2023	39	69	354	462	21	24	72	117	60	93	426	579

Après une évolution à la hausse en 2021 (mise en œuvre des nouveaux projets du mandat autour de la démocratie participative, de la transition écologique, de l'égalité femmes - hommes, d'un conseiller numérique, du renforcement des effectifs police municipale, économie-emploi, petite enfance), et compte-tenu des recrutements en 2023, l'effectif global sur emploi permanent a augmenté.

Les effectifs des fonctionnaires sont restés stables, alors que celui des contractuels a augmenté.

Effectifs sur emploi permanent à temps partiel (TP) et à temps non complet (TNC) au 31/12/2023.

Statuts	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Total général
Temps partiel autorisé	19	0	19
Temps partiel de droit	7	1	8
Temps partiel thérapeutique	10	0	10
Temps non complet	29	51	80
Total	65	52	117

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent au 31/12/2023

Tranche d'âge	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Total
- 25 ans	7	21	28
25 à 29 ans	17	15	32
30 à 34 ans	41	21	62
35 à 39 ans	67	18	85
40 à 44 ans	60	15	75
45 à 49 ans	56	9	65
50 à 54 ans	114	9	123
55 à 59 ans	97	9	106
60 à 64 ans	43	1	44
65 ans et +	6		6
Nbre d'agents	508	118	626
Moyenne d'âge	47,38	36,45	45,32
Age moyen	45,32		

L'âge moyen global des agents sur emploi permanent s'est légèrement abaissé : 45,32 ans en 2023 contre 46,27 en 2022.

L'âge moyen des agents contractuels est passé de 37,60 en 2022 à 36,45 en 2023 et celui des fonctionnaires de 47,52 ans en 2022 à 47,38 ans en 2023.

Répartition femmes – hommes sur emploi permanent par filière métier au 31/12/2023

FONCTIONNAIRES	FONCTIONNAIRES					
	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
Filière Sportive	2	1%	4	3%	6	1%
Filière Administrative	68	21%	16	11%	84	18%
Filière Animation	51	16%	17	12%	68	15%
Filière Culturelle	14	4%	11	8%	25	5%
Filière Sanitaire et Sociale	44	14%		0%	44	10%
Filière Technique	135	42%	88	61%	223	48%
Filière Police Municipale	4	1%	8	6%	12	3%
Total	318	100%	144	100%	462	100%
% F/H	69%		31%		100%	

La répartition globale femmes-hommes des fonctionnaires sur emploi permanent est identique à celle de 2022.

CONTRACTUELS	CONTRACTUELS					
	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
Filière Sportive	2	3%	2	5%	4	3%
Filière Administrative	15	20%	2	5%	17	15%
Filière Animation	22	29%	14	33%	36	31%
Filière Culturelle	7	9%	5	12%	12	10%
Filière Sanitaire et Sociale	9	12%		0%	9	8%
Filière Technique	14	19%	18	43%	32	27%
Filière Autres (Médecins)	6	8%	1	2%	7	6%
Total	75	92%	42	98%	117	94%
% F/H	64%		36%		100%	

Le pourcentage de femmes contractuelles passe de 67% en 2022 à 64% en 2023, et la part des hommes contractuels sur emploi permanent varie de 33% en 2022 à 36% en 2023.

Avec l'ouverture du Centre Communal de Santé en septembre 2023, 7 médecins (hors filière) viennent augmenter les effectifs et représentent 6 % de l'effectif total des agents contractuels.

Compte-tenu des recrutements et des mouvements de personnel en 2023, la variation du nombre d'agents, est assez significative dans les filières Animation (+ 25 agents en 2023) et la filière Police Municipale (+4 agents en 2023).

Le taux global de féminisation (fonctionnaires et contractuelles) de près de 68 % (plus élevé que la moyenne nationale de 62%³ dans les communes) est en lien avec la nature des métiers et les services proposés par la collectivité dans les domaines de l'Éducation et de la petite Enfance.

Pour rappel, les aides de puériculture ainsi que les agents d'entretien des écoles et la majorité des agents occupant des fonctions d'Atsem relèvent de la filière technique.

Le rapport de situation sur l'égalité femmes-hommes, qui sera présenté préalablement au vote du budget, complétera et précisera ces données sur les effectifs de la collectivité.

³ Source : L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES dans la fonction publique territoriale au 31 décembre 2017 (LES DIAGNOSTICS DE L'EMPLOI TERRITORIAL ETUDES RH - OCTOBRE 2020)

Rémunération moyenne brute mensuelle des fonctionnaires au 31/12/2023 rétablie en ETP

Fonctionnaires	Nbre d'agents rémunérés	Traitement de base	NBI (39 % des agents rémunérés)	Régime Indemnitaire	SFT (37 % des agents rémunérés)
Cat. A	39	2 983 €	111 €	833 €	66 €
Cat. B	69	2 149 €	67 €	405 €	56 €
Cat. C	354	1 928 €	58 €	279 €	57 €

1. Heures supplémentaires payées sur l'année 2023

Les augmentations du Smic, les réformes statutaires et la revalorisation du point d'indice impactent également le coût des heures supplémentaires.

Le nombre d'heures supplémentaires (hors élections) payées au 31/12/2023 est de 11 646 H (6 937 heures au 31/12/2022) pour un montant total brut chargé de 237 260 € (141 165 € au 31/12/2022).

2. Avantages en nature

Nombre d'agents concernés – types d'avantages en nature :

Nombre d'agents concernés	2021	30/09/2022	2023
Logement	4	4	3
Repas	220	224	220
Véhicule	1	1	1
Montant total	34 306 €	31 029 €	30 343 €

3. Durée effective du travail

Depuis le 1er juillet 2016, la durée légale du temps de travail de 1607 heures est respectée dans l'ensemble des services municipaux.

Seul l'espace aquatique bénéficie d'une réduction de la durée annuelle de travail, portée à 1515 heures, en contrepartie des sujétions cumulatives que sont le travail régulier du dimanche et le travail en horaires décalés (fin régulière de service à 22h a minima).

Dans ce cadre, compte tenu de la diversité des missions dévolues aux services municipaux, le travail est organisé en différents cycles, déterminés par les horaires

d'ouverture au public et les nécessités de fonctionnement :

- Cycles hebdomadaires, avec ou sans horaires variables, d'une durée de référence de 36h30 sur 5 jours ;
- Cycles pluri-hebdomadaires, dont la durée hebdomadaire moyenne peut aller jusqu'à 38h ;
- Cycles annuels.

Les cycles de travail de chaque service font l'objet d'annexes au protocole cadre de l'organisation du temps de travail. Ils peuvent évoluer, après présentation en Comité Social Territorial, en fonction des besoins des services.

En 2020 - 2021, pour répondre à l'état d'urgence sanitaire, le télétravail a été déployé autant que possible dans les services, dès lors que tout ou partie des activités le permettait.

A la suite d'un bilan réalisé avec les responsables de service quant aux avantages et inconvénients présentés par ce nouveau mode de fonctionnement, un travail a été engagé avec les représentants du personnel début 2022, qui a donné lieu à l'élaboration collective d'une charte d'intégration du télétravail dans le fonctionnement des services municipaux et à une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2023.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)
Utilisateur : Robert Johanna

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DG24_004
Objet :	DG24_004 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-07 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientations budgétaires
Identifiant unique :	033-213304496-20240207-DG24_004-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 033-213304496-20240207-DG24_004-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DG24_004 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20240207-DG24_004-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	245.5 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.pdf Nom métier : 21_RP-033-213304496-20240207-DG24_004-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	393.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 février 2024 à 11h53min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 février 2024 à 11h53min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 février 2024 à 11h53min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 février 2024 à 11h53min48s	Reçu par le MI le 2024-02-09